

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE VAUX ET CHANTEGRUE

ARRETE N°12 – 2024

LE MAIRE DE VAUX ET CHANTEGRUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7 ;

Vu la demande de l'entreprise BOUCARD TP – ZA AU TEMPLE – 25300 VUILLECIN représentée par Monsieur Jean-Mathieu CIRESA, conducteur de travaux, sollicitant une circulation alternée à hauteur du numéro 12 rue de l'église sur la Route Départementale n°9, dans le cadre de **travaux de réparation du réseau d'eau potable dont la Communauté de Communes Frasne Dugeon a la compétence, du lundi 28 octobre au lundi 4 novembre 2024 inclus;**

Considérant que pour permettre l'organisation desdits travaux, il y a lieu de régler la circulation sur ladite voie,

ARRÊTE

La circulation sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

ARTICLE 1 : Afin d'assurer la réalisation et la sécurité des travaux, **la circulation sera alternée sur environ 100 mètres, à hauteur du n° 12 rue de l'église, sur la RD n°9, pendant la période des travaux à savoir du lundi 28 octobre au lundi 4 novembre 2024 inclus.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire qui découle du présent arrêté, panneaux de chantier et feux tricolores, sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités de la voie concernée. L'affichage sera assuré par l'entreprise ainsi que par la commune de Vaux et Chantegrue.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs,
- L'entreprise BOUCARD TP, chargée des travaux,
- Monsieur le Maire de Vaux et Chantegrue et ses adjoints,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont copie conforme sera adressée à :

- M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs
- M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs

Fait à Vaux et Chantegrue
Le 17 octobre 2024,



Le Maire,
Bernard BESCHET